



Intergroupe parlementaire *Suisses de l'étranger*

Juin 02/15

Démantèlement du réseau consulaire



La CPE-E s'est opposée le 30 juin dernier à la fermeture de l'ambassade de Suisse au Paraguay par 4 voix contre 3 et 3 abstentions et la CPE-N a fait de même le 3 juillet par 11 voix contre 7 et 6 abstentions. Par contre, la CPE-N s'est opposée le même jour à un projet

de motion de commission déposée par son Président qui proposait de ne pas soumettre le DFAE aux coupes budgétaires afin de préserver le réseau diplomatique et consulaire. La motion a été refusée par 11 voix contre 7 et 6 abstentions.

Depuis 1990, le réseau consulaire suisse a été réduit de plus de moitié. Sur la même période, le nombre de Suisses de l'étranger est passé d'un peu plus de 450'000 personnes à presque 750'000. Le nombre de recours aux prestations consulaires et de visas délivrés ont également fortement augmenté durant cette période. Ainsi, et pour la seule année 2014, 97'764 documents d'identité (carte et passeport) ont été délivrés, soit une progression 7,7% par rapport à 2014. Quant au nombre de visas, il est passé de 450'000 en 2010 à presque 510'000 en 2014. Enfin, près de 14 millions de voyages ont été effectués par des ressortissants suisses à l'étranger pour la seule année 2013. Les représentations de la Suisse à l'étranger jouent un rôle irremplaçable dans la défense des intérêts de notre pays au niveau international mais aussi dans la promotion des relations économiques, culturelles et politiques de la Suisse au niveau régional. La réduction constante, depuis presque quinze ans, du réseau consulaire, affaiblit les contacts directs et complique le recours aux prestations consulaires par nos concitoyens de l'étranger. Ainsi, nombre de nos concitoyens doivent effectuer de long trajets coûteux, par exemple se rendre de Zagreb à Vienne. La stratégie de cyberadministration mise en place par le DFAE (Helpline, guichet unique et collaboration internationale) n'en est qu'à ses débuts et elle ne remplace pas la présence sur place. Quant aux économies réelles pour la Confédération, elles doivent être liées à une vision d'ensemble du réseau consulaire et non à une politique à court terme. Il est ainsi étonnant que dans la même période 1990-2015, 24 ambassades et 8 consulats et consulats généraux ont été ouverts, généralement dans de petits pays, et la moitié d'entre eux ont entre-temps déjà été fermés. Vu l'importance pour la Suisse et pour nos concitoyens de l'étranger du réseau de représentations suisses à l'étranger, la stratégie le concernant mériterait d'être clarifiée.

Newsletter de l'intergroupe

[S'abonner ou se désabonner](#)

Liens

aso.ch

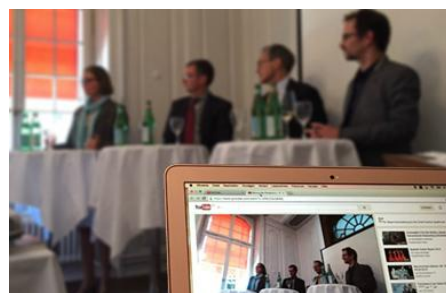
swisscommunity.org

parlement.ch

L'e-voting en question

Lors de sa séance du 3 juin 2015, l'Intergroupe parlementaire Suisses de l'étranger s'est penché sur les attentes de nos compatriotes de l'étranger envers les candidats aux élections fédérales. Au centre des discussions, la question de l'e-voting, qui permet aux membres de notre diaspora d'exercer leurs droits politiques de manière facilitée. Tous les participants s'étant accordés sur la nécessité du vote électronique pour les membres de la Cinquième Suisse, la question de son application en Suisse ainsi que les notions de sécurité ont été au centre des débats.

Vous pouvez suivre l'entier des débats [en cliquant ici](#).



Vous pourrez ainsi retrouver les présentations de Lukas Golder de



Pour une imposition équitable des avoirs de libre passage

Le Conseil national a accepté le 1^{er} juin, par 104 voix contre 83, l'initiative parlementaire de Roland Fischer ([14.431](#)) qui demande que tout Suisse qui part s'établir dans un pays hors de l'UE et de l'AELE soit imposé sur ses avoirs de libre-passage uniquement dans son dernier canton de résidence. Cela constitue une modification de la loi sur l'harmonisation fiscale. Actuellement, un Suisse qui part vivre dans un pays hors de l'UE et de l'AELE peut être imposé à la source sur ses avoirs de libre-passage dans le canton où l'institution de prévoyance à son siège. Le système actuel crée des inégalités, sachant que certains preneurs de prévoyance transfèrent leur avoir de libre-passage dans un canton fiscalement avantageux. Le Conseil des Etats doit encore se prononcer.

Gfs Bern et de Peter Grünenfelder, Chancelier d'Etat du canton d'Argovie mais aussi le débat entre les parlementaires et candidats aux élections fédérales : Helen Freiermuth, candidate Suisse de l'étranger (PLR/ZH), Tim Guldemann, candidat suisse de l'étranger (PS/ZH) et les conseillers nationaux Roland Büchel (UDC/SG) et Balthasar Glättli (Vert/ZH).

L'ensemble des débats a été modéré par le Conseiller national et co-président de l'Intergroupe parlementaire Suisses de l'étranger, Carlo Sommaruga (PS/GE).

Elections fédérales 2015



A l'occasion des élections fédérales du 18 octobre prochain, les 142'000 Suisses inscrits sur un registre électoral pourront élire leurs conseillers nationaux. Nos compatriotes inscrits dans les cantons de : BE, BL, BS, GE,

FR, JU, NE, SO, SZ, TI et ZH pourront également élire leurs conseillers aux Etats. En tant que candidat aux élections fédérales et membres de l'Intergroupe parlementaire « Suisses de l'étranger », la cause des membres de la Cinquième Suisse vous est chère. Nous vous incitons donc à vous rendre sur l'adresse Web www.2015elections.ch sur laquelle vous trouverez des informations en lien avec les Suisses de l'étranger et les élections fédérales. Vous y trouverez, entre autres, le manifeste électoral adopté par le Conseil des Suisses de l'étranger, l'organe suprême de l'Organisation des Suisses de l'étranger, lors de sa séance du 21 mars 2015. Celui-ci contient les principales requêtes à l'adresse des candidats aux élections fédérales pour la législature 2015-2019. A noter qu'en tant que candidat aux élections fédérales vous pouvez vous inscrire gratuitement sur www.swisscommunity.org, la plate-forme de réseautage en ligne des Suisses dans le monde et discuter ainsi avec près de 35'000 compatriotes de par le monde sur les élections et la politique suisse en général.

Plus d'argent pour les écoles suisses à l'étranger

Le 2 juin 2015, le Conseil national a accepté le message sur la culture ainsi que l'augmentation de crédit demandée de la part du DFI ([14.096](#)).

Ainsi, les 17 écoles suisses à l'étranger recevront pour la période de 2016-2019, 110 millions, soit une hausse de crédit de 10 millions sur une période de 5 ans.

La nouvelle loi sur les écoles suisses à l'étranger leur permet de bénéficier d'une subvention quinquennale qui permet d'appliquer une politique d'encouragement plus flexible destinée à une optimisation de la gestion des écoles suisses à l'étranger.